

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018 À 18H 00

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois e septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (9) :

BELHADDAD Abdelhamid, BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, COMBET François, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, MARTIN-COCHER Olivier.

Absents (4) :

DELEGLISE Christian, LATTARD-PRUVOT Agnès, MORVAN Yves, SORNET Emilie.

Procurations (3) :

DELEGLISE Christian à GROS Bernard
MORVAN Yves à GIRARD Philippe
SORNET Emilie à LAPERROUSE Madeleine

Excusée (1):

LATTARD-PRUVOT Agnès

Secrétaire de séance : LAPERROUSE Madeleine

Validation du compte rendu de la séance du 28 juin 2018.

M. le Maire demande à rajouter 3 points à l'ordre du jour. Ils seront traités après le point VII.

VOTE : 12 pour

ORDRE DU JOUR :

I. PRESENTATION AUX ELUS DE THIERRY BENHAIM NOUVEL AGENT TECHNIQUE ;

Thierry BENHAIM explique qu'il occupait un poste d'agent technique à St François et qu'il a demandé sa mutation à Ste Marie lorsque le poste s'est trouvé vacant afin de se rapprocher de son domicile. Il déclare qu'il s'est bien intégré à la nouvelle équipe depuis sa prise de poste le 18 juin.

Gérard BORDON précise qu'il possède les permis de conduire Poids Lourds et Super-Lourds. Il suivra les formations pour l'habilitation électrique les 12 et 13 octobre prochains ainsi que l'habilitation 'nacelle' avant le mois de décembre afin de pouvoir participer à l'installation des décorations de Noël.

Il indique également que suite à la demande évoquée lors du dernier conseil municipal concernant les formations suivies par Cyprien CHANTELOUP, son nouvel employeur a remboursé, comme la loi le stipule, la somme de **3 685 €** à la commune.

Celle-ci aidera à financer les habilitations mentionnées ci-dessus.

Thierry BENHAIM quitte la séance à 18h30.

II. DELIBERATION CONCERNANT LA COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ;

Philippe GIRARD indique que les communes, dont certaines de la 4C, pour des raisons économiques et aussi écologiques, ont pris la décision de couper l'éclairage public une partie de la nuit.

Il propose de faire une période d'essai sur 3 mois.

Gérard BORDON rappelle que des actions ont déjà été menées en faveur des économies d'énergie avec la mise en place d'horloges astronomiques sur chacun des 6 postes de la commune. Elles permettent de déclencher l'éclairage en fonction de la luminosité et pourraient supporter les coupures si ce dispositif était testé.

Il rappelle également le coût non négligeable de l'éclairage public pour la commune : en 2017 37 810 €.

Une coupure de 0h à 4h permettrait un gain de 40% en été et de 30% en hiver soit une économie de 12 500 € par an, soit 1/3 de notre dépense actuelle.

Le coût de la programmation des horloges par ELECTRA, pour permettre la coupure de 0 à 4 heures est de 400 € TTC.

Outre l'aspect économique, cette action contribuerait à la protection de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances lumineuses.

La mise en place de ce dispositif se ferait avec une information à la population et la mise en place d'une signalétique spécifique aux entrées de la commune.

Claude BERARD s'inquiète de laisser des zones dans "le noir" avec de nouvelles infractions ou incivilités

Abdelhamid BELHADDAD pense au contraire que les zones sombres sont moins propices au regroupement.

Philippe GIRARD indique que dans les communes où la coupure est effective, les retours d'expériences montre qu'il n'y a pas d'incidence notable. Il propose de faire une période d'essai de 3 mois du 1^{er} novembre au 31 janvier.

Bernard GROS fait remarquer qu'il faudrait traiter à part les hameaux isolés du fait de la circulation difficile en hiver.

Le conseil prend en compte sa remarque.

VOTE pour une coupure de l'éclairage public de minuit à 4 h du 1^{er} novembre 2018 au 31 janvier 2019 : 11 pour, 1 contre (Christian DELEGLISE). Les hameaux de Champfleury et du Mont ne seront pas impactés par la coupure.

A l'issue de cette période, le conseil se positionnera de nouveau suivant les enseignements tirés.

III. AVENANT A LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CDG SUR LES DOSSIERS RETRAITE CNRACL ;

Le Centre de Gestion, par cette convention, assiste et conseille la commune pour le traitement des dossiers de retraite du personnel. Il est demandé à la commune de proroger la convention établie de 2015 à 2017 pour un an. Une nouvelle convention est à l'étude pour 2019.

VOTE : 12 pour

IV. DISCUSSION DOSSIER « VOISINS VIGILANTS » :

La commune a été contactée par l'entreprise " Voisins Vigilants et solidaires" qui propose à chaque habitant de s'inscrire sur une plateforme. Il sera alors en lien avec les autres et la Mairie. Il peut alors envoyer un sms depuis un numéro centralisé s'il remarque quelque chose d'inhabituel. Il s'agit de créer un réseau d'alerte et de communication entre les habitants.

C'est à la mairie de piloter le dispositif et de trier les appels.

Chaque inscrit peut aussi partager des services conviviaux (covoiturage, entraide etc) avec le réseau.

Le coût annuel pour la commune est de 800 €.

Les élus s'interrogent sur ce dispositif et proposent de rencontrer les élus de communes adhérentes avant de donner suite.

V. PARTICIPATION AU VIN D'HONNEUR LORS DE LA RECEPTION DES BOULISTES DE CHIALAMBERTO :

Tous les 4 ans, l'Union Bouliste de Ste Marie et la municipalité accueillent leurs homologues italiens de CHIALAMBERTO pour un weekend convivial avec repas, concours de boules et sorties.

L'association demande une subvention de la commune pour le vin d'honneur.

Le conseil vote à l'unanimité une subvention de 350 €.

VI. ETUDE D'UNE DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DANS LE SECTEUR LOTISSEMENT DE LA TRAVERSIERE :

Un acquéreur souhaite acheter les parcelles 1608 et 1616 (superficie de 43 m²) pour créer une place de parking extérieure, devant son habitation.

A l'origine ces parcelles constituent une bande de verdure qui se prolonge le long de la rue desservant les habitations et que nous souhaitons conserver.

De plus, un accès conséquent au cimetière doit être préservé en cas de travaux nécessitant le passage d'engins.

Enfin dans le cadre du PLU, un projet de voie douce est à l'étude.

Au vu de ces arguments, M. le Maire propose au conseil de ne pas satisfaire la demande

VOTE pour la vente des parcelles ci-dessus : 12 contre

VII. DELIBERATION POUR L'ONF CONCERNANT DES PISTES :

Sur les conseils de Gilles GUILLERMAND, M. le Maire propose de privilégier la demande de subvention auprès du FDEC (Fonds Départemental d'Equipement des Communes) qui serait à hauteur de 50% sur les travaux.

La délibération remplace celle du 28 juin concernant une demande faite à la Région qui subventionnait les travaux à hauteur de 40%.

VOTE : 12 pour.

Pour information, 462 m³ de bois ont été broyés en 2018 remplissant notre hangar.

VIII. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE NETTOYAGE DU GROUPE SCOLAIRE ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Le contrat de nettoyage avec la société SAS PRO CLEAN (ex SARL CONCEPT SERVICE) arrive à son terme, celle-ci s'est repositionnée pour un nouveau contrat de 3 ans avec une charte tarifaire identique à la précédente.

Claude BERARD en rappelle le montant forfaitaire hebdomadaire: 858.80 € ht soit 1030.56 € TTC auquel s'ajoutent des prestations occasionnelles (nettoyage des vitrages, huisseries...)
Il souligne que cette société, basée sur la commune, donne entière satisfaction.

VOTE pour renouveler le contrat du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021 : 12 pour

IX. RECONDUCTION DES SUBVENTIONS DU FDEC

L'an dernier 5 dossiers étaient éligibles et ont obtenu des subventions :

- la création de 16 places de parking route de la mairie : 3 169 €
- l'installation d'un poteau incendie près du hangar communal : 1 000 €
- la réfection de la route de la mairie : 4 858 €
- la réfection de l'éclairage public : 2 017 €
- la mise en place de la réserve incendie au Mont-d'En-Haut : 3 128 €

Les 3 derniers projets ont été reportés, le FDEC propose de reconduire les subventions pour 2019.

VOTE pour la reconduction des subventions : 12 pour

X. VIE DES ASSOCIATIONS

Madeleine LAPERROUSE a reçu une demande de subvention de l'AS Cuines La Chambre Val d'Arc (football)

L'association compte 23 habitants de la commune parmi ses adhérents et peut prétendre au vu de ce critère à une subvention de 300 €.

VOTE : 12 pour

L'association souhaiterait utiliser la salle polyvalente pour l'entraînement le mardi de 17h30 à 19h30 en hiver.

Abdelhamid BELHADDAD indique que Maurienne escalade n'occupera plus la salle polyvalente pour ses activités

Claude BERARD rappelle, qu'au vu des nombreuses demandes d'occupation par les associations, la priorité sera donnée à celles qui s'intègrent dans la vie communale en participant notamment aux grandes manifestations qui animent notre village.

XI. DIVERS

- une réunion de la commission ‘Finances se tiendra le 26 septembre.
- un calendrier a été établi jusqu’à l’arrêt du PLU :
 - 26 octobre : dernière réunion de travail avec le prestataire EPODE
 - 20 novembre : réunion avec les Personnes Publiques Associées (Etat, communes voisines, Scot, Chambre d’Agriculture etc...)
 - 29 novembre : réunion publique avec présentation du PLU
 - 18 décembre : conseil municipal avec la validation de l’arrêt du PLU
- une rencontre est à prévoir avec le SIRTOMM pour différents points :
 - Les aménagements autour des containers semi enterrés
 - Le ramassage du bac au niveau du dé-grilleur de la STEP
 - Le déplacement des CSE le long de la départementale vers l’entrée du Glandon.
- la piste de Pierre Brune a été fortement endommagée suite aux violents orages de l’été et son accès est interdit par arrêté du Maire
- intervention de Claude BERARD :
 - Le fonds de commerce ‘Le Grand Châtelard’ est en vente. Quelques élus ont rencontré d’éventuels repreneurs fortement intéressés et qui ont reconnu le fort potentiel de l’établissement. Plusieurs réunions avec les différentes parties se sont tenues pour une transaction rapide.
 - Il informe le conseil de sa démission de la commission PLU suite à son désaccord sur les différentes réglementations.
- plusieurs réceptions vont avoir lieu concernant :
 - Le nouveau véhicule, voiture électrique, qui satisfait pleinement les utilisateurs
 - Le balisage de nos sentiers
 - L’accessibilité de la mairie
- le 14 septembre le conseil est invité à la pose de la 1^{ère} pierre de la future gendarmerie de La Chambre et à l’inauguration du mur d’escalade
- Abdelhamid BELHADDAD informe le conseil que les travaux au niveau de l’aire de jeux de La Pallud ont commencé et signale les dégâts causés par les sangliers.
- Philippe GIRARD fait part de la démission de Christian ROCHETTE de son poste de Président de la 4C comme annoncée, pour se consacrer au rapprochement entre les différentes intercommunalités du territoire.

La séance est levée à 21h30